



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2024

Délibération n° 12-2024

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt février, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Hugues CANTEL à Pierre BIBET, Françoise ROUTIER à Chantal HERVIEU, Thérèse FICHET à Sara FERAUD, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Pascal GRIHAULT à Sébastien LERAT, François VANFLETEREN à Claire PITETTE

Absents : Justine PIQUOT, Valérie DIOT

Date de la convocation : 14 février 2024

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 1^{ER} DECEMBRE 2023 AU 31 JANVIER 2024

Exposé des motifs :

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le maire peut exercer par délégation du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ne donne pas lieu à une délibération de ce dernier.

Sont donc présentées les décisions prises dans le cadre des délégations.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Vu la délibération du conseil municipal n°12-2020 en date du 4 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-20 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 1er adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2020-25 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 2e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-22 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 3e adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2020-31 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 4e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-21 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 5e adjoint ;

- Vu l'arrêté n°AJ-2020-21 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 6e adjoint ;
Vu l'arrêté n°AJ-2020-34 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 7e adjoint ;
Vu l'arrêté n°AJ-2020-28 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 8e adjoint ;
Vu l'arrêté n°AJ-2020-36 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 9e adjoint ;

DECISION N°175-2023 portant validation de l'offre de la société Brosserie Leclerc Noel pour des fournitures de désherbage

- De valider l'offre de la société Brosserie Leclerc Noel pour des fournitures de désherbage d'un montant de 3 067,76 € HT.

DECISION N° 241-2023 portant validation du devis de la société SONEPAR pour l'achat de blocs d'ambiance pour la maison des associations

- De valider le devis de la société SONEPAR pour l'achat de blocs d'ambiance pour la maison des associations d'un montant de 4 849,25 € HT.

DECISION N°242-2023 portant validation de l'avenant 2 au marché d'exploitation du service public de production d'eau potable

- De valider l'avenant 2 au marché d'exploitation du service public d'eau potable
- D'acter la prolongation du contrat d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025, comme prévu dans les documents du marché.

DECISION N° 248-2023 portant validation de l'offre de la société RUAUX pour l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude

- De valider l'offre de la société RUAUX pour l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude d'un montant de 19 575 € HT

DECISION N° 249-2023 portant validation du devis de la société STEOL pour acquisition de divers équipements de protection individuelle

- De valider le devis de la société STEOL pour acquisition de divers équipements de protection individuelle d'un montant de 2 500,02€ HT.

DECISION N° 250-2023 portant validation du devis de la société SONEPAR pour acquisition de radiateurs à destination du gymnase R. Bataille

- De valider le devis de la société SONEPAR pour acquisition de radiateurs à destination du gymnase R. Bataille.

DECISION N°252-2023 portant validation de l'offre de la société Brosserie Leclerc Noel pour des fournitures de balayeuse

- De valider l'offre de la société Brosserie Leclerc Noel pour des fournitures pour la balayeuse
-

DECISION N°253-2023 portant signature de l'avenant n°1 au marché 13A-2023 – lot n°1 – VRD – assainissement - mobilier

- De valider l'avenant n°1 au marché 13A-2023 – lot n°1 – VRD – assainissement – mobilier avec la société Viafrance d'un montant de 53 056,46 € HT

DECISION N°255-2023 portant transfert de crédit de chapitre à chapitre

- De valider le transfert de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	60613	Chauffage urbain	-63 000.00
	6238	Divers	-1 000.00
	627	Services bancaires et assimilés	-20 000.00
65	65748	Autres personnes de droit privé	-5 000.00
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	-35 839.45
TOTAL			-124 839.45
011	6068	Autres matières et fournitures	1 400.00
	60632	Fournitures de petit équipement	1 400.00
	615221	Bâtiments publics	2 200.00
65	6541	Créances admises en non-valeur	13 306.48
	6542	Créances éteintes	22 532.97
	65818	Autres	1 000.00
	65888	Autres	41 000.00
66	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeu	20 000.00
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	22 000.00
TOTAL			124 839.45

Dépenses d'Investissement

Chapitre	Article	Nature	Montant
204	2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	-88 320.00
	20422	Bâtiments et installations	-6 000.00
21	2115	Terrains bâtis	-126 000.00
	21311	Bâtiments administratifs	-38 390.00
TOTAL			-258 710.00
13	1321	Etat et établissements nationaux	22 960.00
	13411	DGE	15 430.00
21	21538	Autres réseaux	88 320.00
	2188	Autres immobilisations corporelles	6 000.00
23	2313	Constructions	126 000.00
TOTAL			258 710.00

DECISION N°02-2024 portant acceptation du don d'un lot de 6 dessins, eau-forte et estampes de la part de Laurent CHOBERT

- D'accepter le don d'un lot de 6 dessins, eau-forte et estampes de la part de Laurent CHOBERT

DECISION N°03-2024 portant acceptation du don d'une œuvre d'Harold HERMANN par l'artiste lui-même

- D'accepter le don d'une œuvre d'Harold HERMANN par l'artiste lui-même

DECISION N°04-2024 portant acceptation du don d'une œuvre de Jean Marie SALNELLE de la part de Jacques HEON

- D'accepter le don d'une œuvre de Jean Marie SALNELLE de la part de Jacques HEON

DECISION N°05-2024 portant validation de la convention de remboursement avec l'EURL SAMSON

- De valider la convention de remboursement entre la Ville de Bernay et l'EURL SAMSON d'un montant de 4 430,40 €.

DECISION N°06-2024 portant validation de la convention entre Florian MORIANCOURT et la Ville de Bernay pour la cession de deux mobil homes

- De valider la convention entre Florian MORIANCOURT et la Ville de Bernay pour la cession de deux mobil homes
- D'acter la cession de ces deux mobil homes d'un montant total de 3 000 €

DECISION N°08-2024 portant signature du devis de la phase 4 de l'étude programmatique, juridique et financière pour la reconversion du site de l'Hôtel de la Gabelle à Bernay

- De valider le devis de la phase 4 de l'étude programmatique, juridique et financière pour la reconversion du site de l'Hôtel de la Gabelle à Bernay, d'un montant de 10 000 € HT.

DECISION N°09-2024 portant validation du devis pour représentation de la Ville devant la Cour d'Appel

- Il est confié à Maître Jeanne BAECHLIN, avocat au barreau de Paris la mission de représentation des intérêts de la Ville dans le cadre du recours de l'assurance GAN
- Les honoraires seront de 500 € HT complétés par l'abandon du bénéfice de l'article 700 du Code de procédure civile pouvant être alloué à la Ville

DECISION N°10-2024 portant validation du devis de la société Haas le végétal pour l'acquisition de végétaux

- De valider le devis de la société Haas le végétal pour l'acquisition de végétaux d'un montant de 3 369,74 € HT.

DECISION N°11-2024 portant validation du devis de la société TSE pour l'aménagement du terrain de football R. Bataille

- De valider le devis de la société TSE pour l'aménagement du terrain de football R. Bataille d'un montant de 7 605 € HT.

DECISION N°12-2024 portant validation du devis de la société Khelif LAYACHI pour la remise en état des courts de tennis en terre battue

- De valider le devis de la société Khelif LAYACHI pour la remise en état des courts de tennis en terre battue d'un montant de 5 850 € HT.

DECISION N°13-2024 portant validation du devis de la société GRDF pour le dévoiement de réseau rue des ménages

- De valider le devis de la société GRDF pour le dévoiement de réseau rue des ménages d'un montant de 6 039,34 € HT.

DECISION N°14-2024 portant validation du devis de la société TCAP concernant le remplacement d'un mitigeur

- De valider le devis de la société TCAP concernant le remplacement d'un mitigeur d'un montant de 3 634 € HT.

DECISION N°16-2024 portant validation du devis de la société Projetlys pour l'évolution du site Internet

- De valider le devis de la société Projetlys pour l'évolution du site Internet d'un montant de 6 720 € HT.

Le conseil municipal prend acte du compte rendu ci-dessus

Pour copie certifiée conforme